



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du mardi 23 octobre 1792.

## NOUVELLES À PARIS.

*De Francfort, ce 13 octobre.* Le baron de Duminique, ministre d'état de l'électeur de Trèves, inspiré par son génie, a voulu éterniser d'avance les hauts faits de Frédéric-Guillaume ; il a fait ériger, près de Rubenac, sur le terrain où étoit le camp prussien, un obélisque de la hauteur de vingt pieds, & graver sur les trois faces une inscription en allemand, en français & en latin. Cette inscription porte ce qui suit : *Sur cette place étoient la tente & le camp de Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, lorsqu'il vint avec une armée nombreuse & vaillante pour venger la majesté royale, les lois par les ennemis de l'humanité, les droits de l'Empire germanique, la justice, l'ordre & les loix, le 25 juillet 1792.*

L'idée de M. de Duminique pourroit aussi s'exécuter aux environs de Châlons, en changeant peu de chose à l'inscription.

*De Dublin, ce 19 octobre.* Les Irlandais, si long-temps opprimés, commencent à se remuer.

On écrit de Raphoe en Irlande, qu'un corps de 1200 hommes armés se répandit dans les rues de Dublin, dimanche dernier. Après avoir défilé pendant toute la durée du service divin, il rendit une proclamation dans laquelle il annonce qu'il est décidé à ne plus acquitter la dîme ; il promit en même temps de n'exercer aucunes violences, & publia qu'il s'assembleroit de nouveau, le dimanche suivant, pour faire connoître, d'une manière plus détaillée, les plans de réforme dont il s'occupe. ce parti naissant se nomme les *Cœurs de chêne*. La fermentation qui se manifeste dans les trois royaumes, doit occuper assez le ministère, pour l'empêcher d'accéder à la ligue des rois.

Voici le bulletin de l'armée prussienne : *Veni angelus domini & percussit in castris Borussiae quadraginta quinque millia ; cumque diluculo surrexisset, Dumourier vidit omnia corpora mortuorum.*

Reg. l. c. 13 v. 85. L'ange du seigneur vint & frappa de mort 43,000 hommes dans le camp prussien ; & au levé de l'aurore, Dumourier vit leurs cadavres.

Le parlement ne doit s'assembler que vers la mi-janvier. Les affaires étrangères ayant pris une tournure bien différente de celle attendue par nos ministres, ils veulent, pendant cette intervalle, qui doit amener de grands évènements, pouvoir, sans trop hasarder, prendre un parti sur les propositions à faire au parlement. Une circonstance assez remarquable, c'est que de tous les ministres & autres personnes attachées à la cour, lord Hawkesbury est le seul qui ait souscrit pour les prêtres français réfugiés.

Calonne a toujours de grandes conférences avec Pitt.

F R A N C E.

Paris. Quoique la nouvelle de la mort du duc d'Angoulême, tué en duel par Fraicheville, ait été donnée officiellement par le ministre de la guerre, cependant on en doute encore.

§. Le commandant général de la garde nationale parisienne, *Santerre*, vient d'être nommé maréchal-de-camp.

§. Le refus constant de Pétion à accepter la mairie, fait procéder dans toutes les sections, à une nouvelle nomination. Plusieurs sections, malgré la résipiscence des unes, & l'invitation de la commune, à procéder par scrutin écrit, veulent encore scruter à haute voix; il est assez fréquent d'entendre dire dans les sections, nous voulons scruter comme cela; nous sommes les maîtres, & la convention n'a pas le droit de nous faire la loi, puisque c'est à nous à la sanctionner.

§. La convention avoit décrété que les femmes ne seroient plus employées à la journée aux travaux du camp. Cependant, par oubli ou par mépris pour ce décret, différens entrepreneurs ont occupé des femmes aux travaux, & les ont engagées à continuer. Ces citoyennes sont venues réclamer, auprès du conseil, le paiement de leurs journées. Après quelques débats, le conseil a arrêté qu'elles seroient payées par les entrepreneurs qui les ont occupées.

§. La section de Bonne-Nouvelle a demandé que tous les citoyens indistinctement, composant la garde du Temple, fussent nourris sans distinction, comme les commissaires de la commune & comme l'état-major. Cette proposition a été appuyée & renvoyée au comité militaire & au commandant-général.

§. David, peintre & député à la convention nationale, a fait demander au ministre Rolland, le logement, au Louvre, qu'occupoit ci-devant l'orfèvre Meniere. Voici la lettre qu'il lui a adressée en réponse, le 17.

« Hier, monsieur, en arrivant de Versailles, l'on me remit un billet de vous, auquel je ne puis répondre que par quelques explications que la nature des choses, votre position & la mienne rendent nécessaires. Il est question de faire un *muséum* aux galeries du Louvre: il est décrété; &, comme ministre de l'intérieur, j'en suis l'ordonnateur & le surveillant; j'en dois compte à la nation: tel est l'esprit de la loi, c'en est aussi la lettre. Ce *muséum* doit être le développement des grandes richesses que possède la nation en dessin, peinture, sculpture & autres monumens de l'art: ainsi que je le conçois, il doit attirer les étrangers & fixer leur attention; il doit nourrir le goût des beaux arts, récréer les amateurs & servir d'école aux artistes; il doit être ouvert à tout le monde, & chacun doit pouvoir placer son chevalier devant tel tableau ou telle statue, les dessiner, peindre ou modeler à son gré. Ce monument sera national, & il ne sera pas un individu qui n'ait droit d'en jouir. La Grèce brilla sur toutes les nations par les monumens de ce genre: un goût délicat modifia, de toutes les manières, son génie créateur. La France doit étendre sa gloire sur tous les temps & sur tous les peuples; le *muséum* national sera l'élément des plus belles connoissances, & fera l'admiration de l'univers.

» D'après ces idées grandes, dignes d'un peuple libre qui ne veut dominer que par la sagesse; qui ne connoît d'empire que celui de la raison; qui

ne conçoit de gloire que celle qui résulte de la hauteur des pensées, de la sublimité des actions, je crois que le *muséum* aura un tel degré d'ascendant sur les esprits, qu'il élèvera tellement les âmes, qu'il réchauffera tellement les cœurs, qu'il sera l'un des plus puissans moyens d'illustrer la république française.

» Mais je crois, & j'agirai en conséquence, que le local étant destiné à cet usage, il doit lui être consacré tout entier. Toutes les galeries sont destinées au *muséum*, & tous les appartemens qui y tiennent seront réservés aux gardes de ce *muséum*, où à ceux qui ont concouru ou qui concourront par leur talent à l'acroître & à l'embellir; ainsi il n'y aura que des dessinateurs, des peintres & des sculpteurs. Les orfèvres, les joyaillers, les horlogers, les faiseurs d'instrumens de mathématiques, les opticiens, les artistes, les savans, &c. qui ne concourent point à l'objet, peuvent bien mériter d'ailleurs, mais c'est ailleurs qu'il faut qu'ils cherchent les récompenses auxquelles ils ont droit.

» Vous demandez, monsieur, le logement qu'occupe un orfèvre: vous êtes peintre, vous avez une célébrité acquise, vous avez concouru à l'accroissement du *muséum*, la patrie a droit d'exiger de grandes choses de vous, parce qu'elle les peut espérer, & que tout citoyen lui doit en raison de ses talens: je vous accorde donc le logement qu'occupe aux galeries M. Menière, orfèvre. Invariable dans mes principes & ma conduite, j'observe l'esprit & la lettre des décrets, & je ne devierai en rien qu'un nouveau décret ne m'en fasse la loi; j'ai cru cette explication nécessaire: je pense qu'elle répond à tout ce à quoi je dois répondre.

§. Tandis que les sections de Paris s'agitent pour repousser la force armée, dont les départemens veulent environner la convention nationale, les habitans du Midi veulent au contraire que cette force générale des 83 départemens, vienne former une enceinte autour de la convention nationale; ainsi s'en sont exprimés hier les Marseillois.

« Citoyens représentans, nous venions des bords

de la méditerranée offrir notre sang à nos frères de Paris, menacés par les soldats des despotes; mais les jours de péril sont passés, & les seuls ennemis qui nous restent à combattre ici sont les agitateurs avides de tribunal & de dictature. Nous vous offrons nos bras contre eux. Nous les offrons aux citoyens de Paris, qui sans doute ne repousseront pas dans des momens de calme ceux qui combattirent à leur tête, dans la journée du 10 août, & qui n'eussent pas été les derniers à enfoncer les rangs des Prussiens.

» Citoyens représentans, vous appartenez aux 83 départemens. Vous êtes donc à nous, comme aux citoyens de Paris, & le service militaire auprès de vous, auprès des établissemens publics, est un droit commun à tous les soldats de la patrie, dont nous vous demandons l'exécice.

» Nous savons que certains hommes disent aux Parisiens que cette réclamation est une injure, comme s'il étoit injurieux pour eux de reconnoître que nous sommes leurs frères, & que nous avons les mêmes droits. Nous savons encore qu'on leur répète que la convention nationale veut établir autour d'elle des gardes prétoriennes; un mot répond à cette calomnie: *Nous y ferons.*

» Représentans du peuple, les enfans de Marseille savent obéir comme ils savent se battre. Ils haïssent les dictateurs comme les rois, & vous pouvez compter sur eux pour le maintien de vos loix, contre les hommes qui n'en voudroient aucune. »

§. Les commissaires de la convention aux armées réunies ont fait tenir divers paquets contenant quelques correspondances des émigrés entr'eux. Il est curieux de connoître comme ils étoient parfaitement servis, & comme leurs espions leur donnoient de bonnes nouvelles. En voici quelques-unes au hasard.

*Du 29 septembre.* L'armée entière de M. Dumourier est faite prisonnière, ainsi que lui.

Lille est bloqué sans ressource de pouvoir résister.

On assure les troupes à Meaux. Je ne le crois pas

(4)  
certains ; mais huit jours encore. C'est assez , & peut-être plutôt.

Du 30 septembre, à deux heures après midi. Il est arrivé à minuit un courrier qui a annoncé que l'armée de M. Dumourier qui, depuis le 21, étoit cernée, & se trouvoit sans nourriture, s'est rendue le 25 prisonnière de guerre, & à discrétion. Elle étoit composée de 32 mille hommes. Plusieurs lettres assurent que celle de Kellermann étoit réunie, elle seroit alors de 70 mille hommes. Le roi de Prusse a daigné accepter de ses mains l'épée du général Dumourier. Il a ensuite fait le tour de toute l'armée, & aux acclamations universelles de vive le roi de France, vive le roi de Prusse, vive le duc de Brunswick, vivent les émigrés. Ce grand événement va nécessairement anéantir tout le parti : Lille ne pourra tenir, non plus que toutes les autres places. L'armée du duc de Bourbon, qui depuis deux jours est campée à Namur, vient de recevoir l'ordre de se rendre de suite à Flameries, & de se tenir toute prête pour occuper les villes qui vont être conquises. On ne peut pas se former d'idée, de la joie que cela a occasionnée. Il est à observer que cette fameuse victoire a eu lieu hier, le jour de la naissance du roi de Prusse.

#### CONVENTION NATIONALE

Présidence du Citoyen Guadet.

Séance du lundi 22 octobre.

Le conseil de justice de Nice adresse à la convention, ses félicitations ; il se glorifie d'être libre, & annonce l'établissement d'une société populaire. Applaudi ; mention.

On annonce que le projet de l'organisation des écoles primaires sera mis incessamment sous les yeux de la convention.

Plusieurs adresses & adhésions à l'abolition de la royauté.

Le ministre des affaires étrangères communique à la convention, le refus qu'a fait la Porte, de recevoir Semonville pour ambassadeur. Il donne

le tableau des intrigues de Choiseul-Gouffier, qui s'est attaché à décrier Semonville. La Porte demande un autre ambassadeur.

Cette intrigue a été influencée par les princes français, auxquels se sont jointes les cours de Berlin, de Vienne, de Petersbourg & de Naples.

On lit une lettre de Choiseul-Gouffier aux princes, qui dévoile toute son intrigue.

Deux autres pièces lues, démontrent que Dumoustier s'est aussi entendu avec les princes. La première est une instruction des princes à Dumoustier, sur sa conduite à tenir auprès de la cour de Berlin. La seconde est une réponse de Dumoustier à Monsieur, qu'il vouloit établir regent du royaume.

Le rapporteur conclut au décret d'accusation contre Dumoustier, Choiseul-Gouffier, Breteuil & deux de leurs secrétaires. Décrété à l'unanimité.

Le citoyen Bourgonin, ministre plénipotentiaire de France auprès de la cour d'Espagne, a écrit une lettre aux administrateurs du département des Basses-Pyrénées, dont il a été fait lecture. Il paroît que toutes les forces effectives de l'Espagne & ses grands préparatifs se portent à 25 mille hommes au plus, & que cette médiocre armée ne pourroit être renforcée qu'en dégarnissant les places, la capitale & les postes. Les émigrés sont en trop petit nombre pour qu'on puisse compter sur eux.

Une lettre de Bordeaux annonce que la tranquillité de cette ville y est revenue avec l'abondance des grains, & que les départements du Midi sont en état de fournir 40 mille hommes de bonnes troupes. Bayonne est en bon état, & peut se défendre contre un siège. Les assignats y circulent.

Plusieurs articles sont décrétés sur les biens de l'ordre de Malte. Décret qui ordonne l'apposition des sceaux sur tous ses biens, dans le jour, à Paris & dans le plus bref délai dans tous les départements.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 27. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.